L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE MATIN, 2 SEPTEMBRE.

La soule en Basse-Bretagne.

Il est bon d'abord de dire à ceux qui ne connaissent pas la Bretagne et ses usages, ce que c'est que la Soule.

On donne ce nom à un énorme ballon de cuir, rempli de son, que l'on jette en l'air et que se disputent ensuite les joueurs partagés en deux camps opposés. La victoire reste au parti qui a pu s'emparer de la Soule et la porter sur une autre commune que celle où le jeu a commencé.

Cet exercice est un dernier vestige du culte que les Celtes rendaient au Soleil. Ce ballon, par sa forme sphérique, représentait l'astre du jour. On le jetait en l'air, comme pour le faire toucher à cet astre, et, lorsqu'il retombait, on se le disputait ainsi qu'un objet sacré. Le nom même de Soule vient du celtique *Seaul* (Soleil) dans lequel l'aspiration initiale a été changée en *s*, comme dans tous les mots étrangers adoptés par les Romains ce qui donna *Séaul* ou *Seaul*, dont nous avons fait Soule.

Maintenant, le jeu de la soule est presque entièrement abandonné en Basse-Bretagne, c'est seulement dans le Morbihan, parmi cette race d'hommes de granit, aussi durs que les dolmens, les cromlechs, les menhirs et les lichavens qui les entourent, que l'on retrouve encore cette coutume sauvage dans toute sa brutalité primitive. Une soule dans le Morbihan n'est pas un amusement ordinaire; c'est un jeu chaud et dramatique, où l'on se bat, où l'on s'étrangle, où l'on se brise le crâne; un jeu qui permet de tuer un ennemi, sans renoncer à ses pâques pourvu que l'on prenne soin de le frapper comme par mégarde et "d'un coup de malheur." Aussi Dieu sait quelle fête une soule est pour tout le pays! c'est un jour d'indulgence plénière accordée à l'assassinat; et quel est celui "qui n'a pas quelqu'un à tuer?" comme me disait un jour un des souleurs les plus renommés. D'ailleurs, à défaut d'inimitiés privées, l'hostilité des paroisses suffit à elle seule; car ce sont toujours deux communes voisines et rivales qui se disputent la soule. Souvent aussi, une ville entre en lice contre une population rurale, et alors le combat s'envenime de toute la haine du paysan contre les bourgeois.

Alors ce n'est plus seulement la lutte de deux partis rivaux, c'est un duel de croyances, une bataille de chouans et de bleus, livrée avec les poings et les ongles. Non pas pourtant que cette vieille inimitié soit le résultat direct d'opinions politiques! car de tout temps, celles-ci ne furent qu'une occasion; mais elle tient à ce que le paysan, demeuré serf, a vu le bourgeois serf comme lui, conquérir richesse et liberté. C'est la jalousie d'un frère cadet, resté dans la misère, contre son aîné devenu grand-seigneur. L'insurrection des campagnes en 93 et en 1815 fut moins, au fond, un élan politique ou religieux que le résultat d'une colère amassée depuis longtemps contre les priviléges et la supériorité des villes.

Les chouans étaient des révolutionnaires à leur manière. Ils auraient voulu aussi imposer à tous le grand chapeau et l'habit de toile.—Et ce but, ils tâchaient de l'atteindre, comme les terroristes, par le pillage et le meurtre. Lorsque pendant les Cent-Jours douze mille paysans encoururent Pontivy, ils étaient suivis de leurs femmes portant des sacs dans lesquels elles devaient déposer le butin, lorsque les hommes auraient pris la ville. L'une d'elles en portait deux, un sac sur chaque épaule. On lui demanda ce qu'elle en voulait faire.—Celui-ci, dit-elle, en montrant le plus petit, est pour mettre l'argent que je trouverai, et celui-là pour emporter les têtes de messieurs. Toute l'histoire de la chouannerie est dans ce mot.

Du reste, rien ne peut mieux prouver ce que nous avançons que le spectacle d'une soule en Bretagne. C'est réellement une lutte entre la ville et la campagne, lutte à laquelle prennent part les hommes de toutes les conditions. Ce jour-là, on voit les jeunes gens aux habitudes les plus élégantes, les pères de famille les plus paisibles se réunir aux ouvriers pour gagner la soule contre les paysans. C'est une sorte de prise d'armes, comme celle d'une garde nationale volontaire. Tout chacun sent instinctivement qu'il y a une question vitale au fond de ce jeu prétendu, et que la campagne, en serrant ses poings contre la ville, ne veut autre chose que tâter ses forces et préluder à la révolte.

Lorsque le jour et le lieu d'une soule ont été désignés, vous voyez accourir de tous côtés les vieillards, les femmes et les enfants, avides d'un pareil spectacle. Cette foule est l'avant-garde obligée des combattants. Ceux-ci arrivent ensuite par bandes nombreuses. L'allure des paysans est généralement précautionneuse et lente; celle des bourgeois vive, bruyante et hardie. Une fois tous les souleurs réunis, les conditions du jeu sont proclamées à haute voix; le prix doit être déféré au vainqueur est désigné, ensuite les deux partis se retirent à une égale distance d'un certain point où la soule est lancée, et la lutte commence aussitôt.

Elle n'a lieu d'abord qu'entre les plus habiles souleurs, les forts se tiennent à l'écart, ils regardent les bras croisés, laissant aux combattants leurs encouragements ou leurs huées; mais ils ne prennent parti dans la mêlée qu'en appuyant, de temps en temps leurs mains vigoureuses sur quelques groupes de lutteurs entrelacés, pour les envoyer, à dix pas, rouler l'un sur l'autre dans la poussière.

Cependant, peu à peu, ces préludes leur animent et leur fouettent le sang, la soule prise et reprise est déjà loin du lieu où elle a été lancée; les bornes de la commune sont proches; chacun sent qu'il est temps d'intervenir; le plus impatient s'élance: un premier coup est donné, et aussitôt un cri s'élève, tous se lèvent, se poussent, se frappent. On n'entend que plaintes, imprécations, menaces, [illegible] mat et sourd des poings qui meurtrissent les chairs. Bientôt le sang coule! C'est comme une sorte d'ivresse frénétique s'empare des souleurs. Un instinct de bête fauve semble se réveiller au cœur de tous ces hommes, la soif du meurtre les saisit à la gorge, les irrite, les pousse et les étrangle. Ils se confondent, se pressent, se tordent l'un sur l'autre. En un instant tous les combattants ne forment plus qu'un seul bloc animé qui hurle, qui mugit, d'une seule pièce, et au-dessus duquel on voit des bras se relever et retomber sans cesse, comme les marteaux d'une papeterie.

De loin en loin, des figures pâles ou bronzées se montrent, disparaissent, puis se relèvent, ensanglantées ou marbrées de coups. A mesure que cette étrange masse s'agite, on la voit fondre et diminuer, parce que les plus faibles tombent et que la lutte continue sur leurs corps. Enfin, les derniers combattants restent face à face, demi-morts de fatigue ou de souffrance. C'est alors à celui qui a conservé quelque vigueur de s'échapper avec la soule; faiblement poursuivi par des rivaux exténués, il a bientôt atteint la limite de la commune voisine et obtenu ainsi le prix tant disputé. Cependant, cette dernière fuite n'est pas toujours sans danger. La ténacité haineuse d'un ennemi la rend quelquefois funeste, comme l'éprouva François de Pontivy, vulgairement appelé le souleur.

François avait acquis une immense réputation dans ces jeux, et il s'était rendu redoutable aux paysans de toutes les communes voisines. Il avait chez lui, suspendues et rangées devant sa cheminée, toutes les soules qu'il avait gagnées, et il les montrait avec le même orgueil qu'un Mohican eût mis à faire voir les chevelures de ses ennemis attachées autour de son wigwam. Bien que l'âge eût diminué la vigueur de François, il appendait chaque année quelque nouveau trophée à son foyer.

Un seul homme avait longtemps disputé la supériorité à ce grand souleur. C'était un paysan de Kergrist nommé Yvon Marker. Mais François lui avait enlevé une côte à une soule, qui eut lieu à Neuillac en 1810, et Yvon en était mort. Son fils, Pierre Maker, avait succédé aux prétentions de son père sans être plus heureux. François lui avait crevé un œil à la soule de Cléguérec et cassé deux dents à celle de Séglien. Depuis ce temps, Pierre avait juré de se venger.

Une soule eut lieu à Stival, et les deux antagonistes s'y rendirent. Tout se passa comme d'ordinaire. François remarqua seulement avec surprise que Pierre évitait de l'approcher pendant la mêlée. Il l'avait vainement appelé en lui disant dédaigneusement:

—Viens ici, chouan, que je te prenne ton autre œil.

Le paysan n'avait point répondu et était demeuré à l'écart. Une seule fois, vers la fin de la journée, François ayant été renversé, avait senti, au même instant, deux sabots ferrés qui lui écrasaient le ventre, et il avait aperçu l'œil unique de Pierre qui roulait sur lui d'une manière terrible. Mais, grâce à ses efforts et à ceux de ses amis, il s'était bientôt relevé.

Cependant la nuit commençait à tomber. La plupart des souleurs accablés de fatigue se retiraient; quelques-uns des plus acharnés se disputaient seuls encore le prix. François profita de cet instant pour s'emparer de la soule et fuir à travers la campagne.

On le poursuivit quelque temps; mais il gagna du terrain et perdit bientôt de vue les paysans. Leurs cris lui parvinrent encore quelques minutes à travers la brume du soir, puis ils changèrent de direction, s'éloignèrent et se perdirent. Chacun regardait la soule comme gagnée et se retirait. Le Pontivien s'arrêta un instant pour reprendre haleine, car tout son corps était brisé et douloureux. Jamais soule n'avait été disputée avec autant de persévérance.

Après avoir tâché de ralentir les battements de sa poitrine, en s'étendant sur la terre froide, François se releva, et recommença à courir vers un ruisseau qui séparait la commune de Stival de celle de Pontivy. Déjà il voyait les saules qui le bordaient, son cœur battait plus joyeux, lorsqu'il entendit, derrière lui, ce bruit sourd et particulier que font les pas d'un homme qui court les pieds nus. Il se détourna; de loin, dans l'obscurité du chemin creux, il aperçut une ombre qui s'avançait rapidement vers lui. Alors le vieux souleur eut peur, car il se sentait trop faible pour se défendre et il était trop loin pour espérer du secours des siens. Il se décida à fuir; rappelant tout ce qui restait de force dans ses membres engourdis, il prit sa course vers le ruisseau.

Mais le bruit des pas qui le poursuivaient devenait toujours plus voisin; François entendait déjà l'haleine retentissante de son adversaire. Il fait un dernier effort; il touche aux saules, son pied est déjà dans l'eau!... dans ce moment un cri part derrière lui, à son oreille; un cri qu'il reconnut!—François veut traverser d'un bond le court espace qu'il lui reste à franchir; mais, raidi par la fatigue, il retombe lourdement sur les pierres aiguës qui forment le lit de la rivière. En revenant à lui, il sent un genou sur sa poitrine et la figure de Pierre est contre la sienne, avec son œil borgne et sa bouche sans dents qui sourit d'une manière horrible!... Par un mouvement instinctif, François étend la main vers la rive gauche, car cette rive c'est la commune de Pontivy, et s'il la touche il est sauvé. Mais le paysan a saisi cette main de son poignet de fer.

—Tu es en Stival, bourgeois, dit-il, j'ai droit sur toi.

—Laisse moi, chouan, crie l'ouvrier.

—Donne-moi la *soule*.

—La voilà, lâche-moi à présent.

—Tu me dois encore quelque chose, bourgeois.

—Quoi donc?

—Ton œil! hurla Pierre.

En criant ces mots, son poing fermé s'abattait sur l'œil gauche de François et le faisait jaillir de son orbite.

—Laisse-moi, laisse-moi, assassin! criait celui-ci.

—Tu me dois encore tes dents, bourgeois; et les dents du Pontivien lui tombaient brisées dans la gorge.

Alors, un délire furieux s'empara du paysan. Tenant sous son bras gauche la tête de François, il se mit à lui marteler le crâne avec son sabot qu'il tenait de la main droite. Cela dura sans doute longtemps, car le lendemain, on trouva près du ruisseau, François qui ne donnait aucun signe d'existence.

Telle était cependant la force du vieux souleur, qu'il revint à la vie. Mais, il fallut le trépaner, et, depuis ce jour, il resta borgne et idiot.

Pierre, traduit en Cour d'assises, ne répondit rien à toutes les questions du président, sinon que François était en Stival quand il l'avait rencontré, et que c'était comme ça qu'on jouait à la soule. Il fut acquitté, mais les soules furent défendues pendant quelques années.

EMILE SOUVESTRE.

FEUILLETON.

A TRAVERS CHAMPS

Par Henry Gréville.

IV.

Suivi de Maxime, Souratine entra dans une grande pièce pleine de verdure et de parfums; des massifs d'arbustes garnissaient les coins; des corbeilles de fleurs étaient posées sur l'appui de toutes les fenêtres; une lampe de porcelaine suspendue au plafond jetait une lueur tendre et délicate sur la table couverte de linge fin, damassé et parsemé d'argenterie. Ce n'était pas le luxe, mais quelque chose de mieux: le sentiment artistique appliqué au bien-être.

La lampe n'éclairait nettement que la table: tout le reste de la pièce, assombri d'ailleurs par les arbustes, était plongé dans une demi-obscurité. La porte s'ouvrit, et Mme Souratine entra en se frottant les yeux avec un geste enfantin.

Elle était grande et mince, pas trop mince, mais bien proportionnée; ses cheveux bruns pendaient en deux lourdes tresses sur ses épaules; elle portait une longue jupe blanche et un grand peignoir, avec des garnitures flottantes, moelleuses à l'œil et au toucher. La jeune femme traversa vivement la salle en clignant un peu des yeux, blessée par l'éclat de la lumière au sortir d'un appartement obscur; et, encore à demi endormie, elle passa ses bras autour du cou de son mari, qui l'embrassa tendrement au front.

—Tu m'attendais, Tania? lui dit-il en la guidant vers la table.

—Oui et non, répondit-elle en souriant et en s'abritant les yeux de la main; je m'étais endormie au clair de lune, sur le canapé. Comme tu reviens tard, mon ami! Il ne t'est rien arrivé?

—Rien de fâcheux, au moins; je t'ai amené un hôte, quelqu'un que nous aimons bien.

—Un hôte? fit-elle surprise. Où donc?

—Là, reprit son mari en indiquant le coin près de la porte où Maxime s'était rangé, assez embarrassé de sa personne.

—Oh! trahison! moi qui ne suis pas habillée! fit Tatiana en courant à travers la salle jusqu'à la porte du salon, qu'elle ouvrit et referma sur elle.

—Laisse donc, tu es très bien comme cela, lui cria son mari.

La porte s'ouvrit un peu et laissa passer la tête souriante de Mme Souratine.

—Un hôte que nous aimons bien, dit-elle; comment l'appelles-tu?

—Maxime Ivanovitch Orianof, dit le jeune homme en s'avançant et en saluant avec déférence de la porte du salon. Je suis désolé, Madame, de vous déranger à cette heure indue.

—Vous avez très bien fait de venir et vous ne me dérangez pas du tout. Asseyez-vous là et faites le thé,—si vous le pouvez. Mais vous êtes un homme pratique, vous le pourrez. Je reviens à l'instant.

La jolie tête disparut, la porte se referma, et, cinq minutes après, Mme Souratine rentra, vêtue d'une longue robe de chambre en cachemire bleu, les cheveux relevés dans un bonnet de dentelles, aussi tranquille, aussi bien mise que si elle eût reçu une visite à l'heure ordinaire du déjeuner.

—Soyez le bienvenu, Maxime Ivanovitch, dit-elle en tendant la main à son visiteur. N'avez-vous pas honte, d'être resté si longtemps sans venir nous voir?

—J'ai passé un an en mission à l'étranger, Madame, et le reste du temps à Pétersbourg pour mon service.

—Et vous vous trouvez parfaitement disculpé pour m'avoir dit cela, n'est-ce pas? répliqua Mme Souratine en remplissant une théière d'argent; cela ne vous excuse pas le moins du monde.

—Mais puisque j'étais absent!

—Il fallait venir tout exprès, continua-t-elle d'un air sérieux, tout en servant les deux voyageurs affamés. N'est-ce pas, Elie?

—Certainement! répondit son mari, qui mangeait avec activité.

—Ne vous gênez pas, Maxime Ivanovitch, mettez les morceaux doubles, je vous promets de ne pas tourner la tête de votre côté; je regarderai manger mon mari, cela ne lui fera pas perdre un coup de dent; on a le droit d'avoir faim après une si longue course. Elie, où as-tu trouvé M. Orianof?

—Sur la grande route.

Et il raconta à sa femme comment il avait fait la rencontre du jeune homme.

—C'est très bien, cela répondit Tatiana Pétrovna. Maintenant, monsieur, vous êtes notre prisonnier.

—Où vas-tu le loger, ce prisonnier? Il doit avoir envie de dormir, après cette journée de marche et de voyage.

—D'autant plus que j'ai passé la nuit dernière en chemin de fer, ajouta Orianof.

—Tant mieux! répondit Mme Souratine; j'aime les gens qui mangent et dorment bien; cela prouve qu'ils ont la concience pure. Quelle chambre faut-il vous donner?

—Le premier coin venu, pourvu qu'il y ait une pierre où reposer ma tête.

—Si vous tenez aux pierres, on pourra en apporter; mais je ne crois pas qu'il y en ait dans l'appartement que je vous destine. Que diriez-vous de la pièce du coin?

—Oh! s'écria Orianof, la chambre de mes rêves, grise et bleue, avec une fenêtre au soleil couchant!

—Précisément! Avouez que vous ne la méritez pas.

—Je m'en sens indigne.

—Eh bien! on va vous y conduire, car vous n'y voyez plus que de la moitié d'un œil; le reste dort déjà. Bonsoir, notre hôte!

Elle lui tendit une main ferme et délicate à la fois; il y posa respectueusement ses lèvres. Souratine le conduisit dans l'appartement qu'on lui avait destiné, et, dix minutes après, Orianof dormait comme les Sept Dormans.

V.

Le lendemain matin, il s'éveilla avec des idées un peu confuses: en voyant des arbres devant sa fenêtre, il ne savait plus bien où il se trouvait; le sifflement modulé d'un paysan qui faisait boire son cheval dans le ravin lui rappela qu'il avait quitté la ville; en un clin d'œil il fut debout et ouvrit la fenêtre, qui laissa entrer un torrent d'air tiède et parfumé. Souratine, qui se promenait dans le parterre, leva la tête au bruit et lui fit un signe amical.

—Tania, cria-t-il à sa femme, notre hôte est réveillé.

Celle-ci mit la tête à la fenêtre de la salle à manger pour répondre à son mari. Orianof entendait sa voix, mais la disposition de la maison ne lui permettait pas de la voir.

—Cela prouve au moins qu'il n'est pas mort, répondit-elle avec un grand sérieux. Je pensais déjà à envoyer prévenir les autorités pour forcer la porte.

—Ai-je dormi si longtemps, Madame? cria Orianof à son tour.

—Regardez votre montre!

Il courut à sa table, où il avait déposé sa montre la veille au soir.

—Arrêtée! dit-il en se remettant à la fenêtre. J'ai oublié de la remonter. Quelle heure est-il?

—Onze heures! répondit Mme Souratine avec une satisfaction pleine de malice.

Maxime se retira de la fenêtre comme s'il avait reçu une douche en pleine figure. Cinq minutes après, il apparut dans l'antichambre, fort honteux, et se retournant avec inquiétude toutes les fois qu'il entendait craquer le plancher. Pas un seul domestique! Il avait l'air de plus en plus penaud. Souratine entra, revenant du jardin.

—Vous avez l'air d'un homme qui va se noyer, dit-il à son hôte effaré; que cherchez-vous si piteusement?

—Ma valise! s'écria Maxime. Regardez comme je suis fait!

La poussière du voyage jointe à la rosée du soir avait en réalité fort maltraité son costume.

—Je ne puis pas me présenter ainsi, continua-t-il en éclatant de rire à sa propre figure qu'il aperçut réfléchie dans une glace.

—La voilà, votre valise, dit la voix de Tatiana Pétrovna sortant de la salle à manger. La voilà qui fait son entrée triomphale dans la cour, perchée sur le chariot de provisions.

—Ne me regardez pas, Madame! s'écria Orianof. Attendez encore dix minutes.

Un quart d'heure après, il fit son apparition, bien vêtu, bien rasé, une cravate de couleur tendre nouée sous le menton. Mme Souratine, après lui avoir jeté un coup d'œil moitié ironique, moitié approbateur, lui dit:

—Tenez, voilà votre café, paresseux. Bonjour, Monsieur, avez-vous passé une bonne nuit sous notre toit?

VI

En affirmant que depuis deux ans sa femme n'avait pas changé, Souratine avait commis une erreur. Au physique elle était bien la même: un regard plus ferme, une expression plus accentuée, voilà tout ce que l'observateur le plus attentif pouvait signaler de nouveau dans l'ovale de son joli visage; mais, au moral, c'était tout différent. Orianof put s'en apercevoir dans leurs causeries, pendant les longs repos au bord des ruisseaux, lorsque la chaleur du jour les invitait à rester sous l'épais couvert des bois.

Tatiana Pétrovna avait vingt-deux ans lors de son mariage, mariage voulu, raisonné, que sa famille avait approuvé, qu'elle n'eût pas conseillé cependant, car, belle, gracieuse et bien élevée, Tatiana pouvait, comme on dit, "prétendre à de plus hautes destinées." En la voyant repousser plusieurs soupirans de province, riches d'ailleurs, jeunes et bien apparentés, ses parents s'étaient dit qu'elle était ambitieuse et l'avait menée à Pétersbourg.

Partout elle avait produit beaucoup d'effet. Des propositions brillantes lui avaient été faites à plusieurs reprises pendant ce qu'elle nommait en riant "sa campagne de 186...." Elle avait tout refusé.

—Que veux-tu? lui disait sa mère éplorée, un soir que le prince P...... venait de quitter la maison, furieux d'un échec, lui qui se croyait irrésistible. Que cherches-tu? Qu'attends-tu?

—J'attends que mon cœur parle, dit-elle; tant que je n'aurai pas trouvé un homme avec lequel je désire passer ma vie, ni l'ambition ni l'intérêt ne me feront renoncer à mon indépendance.

Ce discours avait paru fort étrange, et ses parents désespéraient de marier jamais une fille aussi singulière, lorsque, un beau matin, Tatiana entra dans la chambre de sa mère et lui dit:

—Hier soir, Elie Souratine m'a demandé ma main. J'ai passé la nuit à réfléchir; il va venir tout à l'heure, je vous prie, maman, de la lui accorder.

Elie Souratine, un simple propriétaire de province, riche, il est vrai,—mais Tatiana était riche,—sans mérites, sans place, lieutenant en retraite, à trente-cinq ans! Pas d'avenir!

Les doléances de la famille formaient une longue litanie que la jeune fiancée écoutait patiemment, les yeux baissés sur son ouvrage, un vague rayon de malice dans ce regard sonnus, quand il glissait sur les tantes et les cousines affligées.

—Avec des cheveux gris, encore! disait une vieille tante célibataire qui portait perruque.

—Oui, mais il en a beaucoup, de ces cheveux gris, répondait Tatiana avec cette raillerie sérieuse qui la rendait redoutable pour les gens obtus. Bref, elle épousa l'homme qu'elle avait choisi et fut parfaitement heureuse.

Dans les commencements de ce mariage, Orianof s'était tenu tant soit peu à l'écart de la maison de Souratine, où il passait auparavant la meilleure partie de son temps. Pourquoi? Il n'en savait rien lui-même. Peut-être, par un sentiment assez commun, n'était-il pas enchanté de voir déranger par la présence d'une jeune femme les habitudes qu'il avait prises chez son ami. Peut-être était-il un peu jaloux; on n'aime pas toujours à voir une affection nouvelle, unique, toute puissante, rejeter au second plan une amitié dévouée. Quel qu'en soit le motif, Orianof s'était montré un peu sauvage, et Souratine avait fini par s'en apercevoir.

Au lieu de s'en formaliser, il avait fait part à sa femme de ses conjectures au sujet du changement d'humeur de son jeune ami;—environ dix-huit mois s'étaient écoulés depuis leur mariage;—Tatiana Pétrovna fut affligée du chagrin qu'elle avait pu causer sans s'en douter, et prit sur elle de le réparer.

Avec sa franchise ordinaire, elle alla droit au but. Dans une des visites largement espacées que leur faisait Orianof, elle lui fit comprendre qu'elle et son mari avaient pénétré les motifs de son éloignement, qu'ils en étaient sincèrement peinés, et qu'ils feraient tout leur possible pour lui prouver que, loin de perdre un ami, il en avait gagné un autre.

Orianof, d'abord un peu inquiet, froissé de cette brusque invasion dans ses sentiments intérieurs, reçut assez froidement ces ouvertures; le lendemain matin, après avoir réfléchi, il se dit: Voilà une femme qui n'est véritablement point ordinaire, et son mari fait bien de la traiter en ami. Là-dessus, aussi loyal qu'elle-même, il alla lui demander pardon d'avoir été maussade la veille.

A partir de ce moment, en effet, Orianof eut deux amis: l'un philosophe, indulgent, poète et rêveur; l'autre, spirituel, distingué, mais pratique et réfléchi, deux individualités qui, se pondérant mutuellement, faisaient un tout harmonieux, indissoluble.

Après six mois de cette entente cordiale qui, par la couleur, rappelait assez le bonheur des justes dans les Champs-Elysées, Orianof se mit à l'œuvre. Il entra dans un ministère, chargé de fonctions très actives, et partit pour Saint-Pétersbourg.

Quand on commence par s'écrire beaucoup, on finit ordinairement par ne plus s'écrire du tout, et c'est pourquoi, après une séparation de deux ans, Orianof et Mme Souratine, en se retrouvant vis-à-vis l'un de l'autre, se mirent à s'étudier comme deux étrangers.

Ce que Tatiana Pétrovna remarqua de nouveau dans le caractère et les allures d'Orianof, elle ne l'a jamais dit à personne. Pour Maxime, dès les premiers jours, il s'aperçut que toute hésitation, toute incertitude avait disparu de l'esprit de sa charmante hôtesse. Son caractère, toujours réfléchi, mais amolli précédemment par une certaine timidité juvénile, avait pris une fermeté décidée. Elle était plus réservée, et de son mari elle avait pris une indulgence souriante, qui la rendait miséricordieuse pour les fautes dont son esprit pratique lui montrait cependant toutes les conséquences possibles.

—Tu vaux cent fois mieux que moi, lui disait de temps en temps Souratine.

—Ce n'est pas vrai, répondait elle en lui fermant la bouche de la main, et elle se cachait pour pardonner.

Aussi Orianof fut-il bientôt frappé de cet ensemble de qualités, contradictoires en apparence, dont il avait remarqué les germes longtemps auparavant; mais qu'il ne croyait pas appelées à se développer d'une manière aussi large. Il étudia Tatiana Pétrovna, d'abord avec l'intérêt affectueux du philosophe qui découvre un sujet d'études digne de toute son attention, puis avec un sentiment plus complexe, mêlé d'admiration et de tendresse. Cette femme, vraiment supérieure par son être moral comme par sa beauté, ne lui avait-elle pas dit qu'elle et son mari ne devaient faire qu'un dans son amitié? Pourquoi ne pas se laisser aller à un sentiment si doux, puisque le tribut payé aux mérites de Tatiana Pétrovna? C'est ainsi qu'il s'en expliqua un soir avec Souratine.

(*A continuer.*)

A nos Abonnés des campagnes

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le timbre de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix d'abonnement.

AGENTS DE L'ABEILLE

M. JUST COMES, à Donaldsonville, paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.
M. PH. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge pour les paroisses de Ouest et Est-Bâton-Rouge, Ouest et Est-Feliciana.
H. C. BERNARD, à Brulé Landing, Ouest Baton-Rouge.
WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de Pointe-Coupée.
LANDREAU, Maître-de-poste à Hermitage pour la paroisse de la Pointe-Coupée.
H. DUPUY, Maître-de-poste à Marksville paroisse des Avoyelles.
MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.
M. EMONET, à Léonville, paroisse St-Landry.
M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.
M. WM. L. ROCHE, Maître-de-poste Plaquemines, paroisse Iberville.
O. ROBERT, à Franklin, paroisse Ste-Marie.
P. DAMARE, St-Martinville.
VALERY THIBODEAU, Pont-Bre[illegible].
A. DURIO, Arnaudville.
M. PETETIN, Grand-Coteau.
ADRIEN GONSOULIN, Fausse-Pointe.
A. NEVEU, Vermillionville.
LAURENT CHERI, Plaquemines (Iberville).
A. BOYER, Moreauville (Avoyelles).
SYLVAIN LEHMAN, Maître-de-poste à Jennville (Texas).
WM. HUDSON, à Jeanerette, [illegible]
EDGARD DELERY, [illegible] Louis, Miss.

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, composée avec soin, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. [illegible]

Argentez vous-même

[illegible] BLEU D'ARGENT PUR [illegible] Mes VIARD [illegible] rue Auber, Paris. [illegible]

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE

avec escale à PLYMOUTH (G.-B.) pour le débarquement des passagers.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street comme il suit:

AMERIQUE, Pouzols, mercredi, 29 août.
LABRADOR, Sanglier, mercredi, 5 septembre.
PEREIRE, Danré, mercredi, 12 septembre.

Prix du passage pour le Havre.
Première cabine (vin compris).... $100
Deuxième — $65
Troisième — $35

Prix du passage pour Plymouth, Londres ou toute autre station d'Angleterre:
Première cabine (vin compris).... $90 à $100
Deuxième — $65
Troisième — $35

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS donnant droit à l'embarquement soit en France soit en Angleterre.

Passage d'Entrepont avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles, $35 en currency, y compris le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à New-York.

Les paquebots marqués d'une astérique ne prennent pas de passagers d'entrepont.

L. GRAND, Agent.
Gallier Court, Lettre H, Nouvelle-Orléans.
4 mai—

Compagnie américaine de steamers de Philadelphie.

Ligne de Philadelphie et de Liverpool.
La seule ligne de steamers transatlantiques portant le "Drapeau Américain."

DEPARTS—De Philadelphie, tous les JEUDIS, de Liverpool, tous les MERCREDIS.

La ligne de steamers de l'Etoile Rouge, portant la malle de la Belgique et des Etats-Unis. Départs tous les quinze jours, alternativement, de Philadelphie et de New-York.

Seule ligne et seule ligne directe pour ANVERS.

Billets pour la Nouvelle Orléans et toutes les parties de la Grande Bretagne et de l'Europe—aller et retour.

Pour le passage et les autres détails, s'adresser à PETER WRIGHT & SONS, agence générale, 307 Walnut Street, Philadelphie.

Agents à la Nouvelle-Orléans:
A. K. MILLER & CO., Au No 26 de la rue Carondelet,
EDWARD A. YORKE, au coin des rues Carondelet et Gravier.
23 avril—6m

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:
KNICKERBOCKER, NEW ORLEANS, HUDSON, CORTEZ.

Le steamer NEW ORLEANS, Geo. Dearborn, commandant
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, JEUDI, 6 Sept., à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3/4 pour cent.

Passage—Cabine .... $50.
— Entrepont .... 25.
— Billet d'excursion 80.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, rue Carondelet, No 41.
mai—1an

ARRANGEMENT D'ETE.

Steamers portant la malle des Etats-Unis—Mandeville et la Nouvelle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer CAMELIA, Fin marcheur à basse pression, et portant la malle des Etats-Unis. capitaine Wm. Hanover,

partira pour les susdites villes le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de 10 heures et demie du matin; le MARDI à l'arrivée du train de quatre heures de l'après-midi; le MERCREDI à l'arrivée du train de neuf heures du matin; le VENDREDI et le SAMEDI à l'arrivée du convoi de quatre heures de l'après-midi; le DIMANCHE à l'arrivée du convoi de sept heures et demie du matin. [illegible] MERCREDI soir.

Il y aura une excursion régulièrement le DIMANCHE MATIN, à l'arrivée du train de 7 heures et demie, et le MERCREDI MATIN, à l'arrivée du train de 9 heures. Le bateau sera de retour le soir. [illegible]

C. M. SORIA, Agent.
2 juin—1an — Au No 20 de la rue de l'Union.

Excursion du dimanche et du mercredi,

Pour Mandeville, Louisbur et Madisonville.

Le beau steamer CAMELIA,
Très fin marcheur à basse pression et portant la malle des Etats-Unis.
Capitaine HANOVER

fera des excursions régulièrement le DIMANCHE et le MERCREDI. Il partira de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au Lac, le DIMANCHE MATIN, à l'arrivée du train de 7 heures et demie, et le MERCREDI MATIN, à l'arrivée du train de 9 heures. Il sera de retour le soir même, à temps pour le train de sept heures et demie allant en ville.

Prix du passage, Une piastre, aller et retour.
Restaurant à bord.
Pour plus de détails, s'adresser à C. M. SORIA, No 20 de la rue de l'Union.
1mai—

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le Bateau à vapeur NATCHEZ, T. P. Leathers, Capitaine, J. F. Muse, Commis. [illegible] pour Memphis, Caire et St-Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JANNEY WORK, 126 Commune et HITE & CARLIN, 13 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. R. BROCKETT, Agent.
25sept—1m — Au No 38 de la rue des Magasins.

Pour Grand Ecore.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Grand Ecore, Montgomery, Alexandrie, les débarcadères de Norman, Barbin, Ware et tous les autres points intermédiaires de la Rivière Rouge. Le beau bateau à vapeur TEXAS, remplaçant le NEW BART ABLE,

Capitaine R. SINNOT, Commis GEO. C. HAMILTON,

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il répondra à tous les appels. Pour fret ou passage, s'adresser à ADAMS & WORK.
[illegible]jany— No. 21 du Commercial Place.

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ tous les MERCREDIS à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Le bateau à vapeur BERTHA.

H. H. Broad, capitaine, T. Jobin, commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, 81 rue Gravier, HITE & CARLIN, No 4 Tchoupitoulas. R. W. ADAMS, 21 Commercial Alley.
9 août—

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.,

Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Le bateau à vapeur TRENTON,

James L. Robbins, capitaine, Gabe Block commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à LORD & McPEAKE, 46 rue du Camp, N. O. DONAHUE, 76 rue Gravier.
1er août—1m

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Deux voyages par semaine.

Jours de départ, tous les VENDREDIS à midi et tous les LUNDIS à 5 P. M.
Voyage de retour Dimanche et Mercredi.

Le bon bateau à vapeur ST. JOHN,
F. BERGERON, Capitaine, J. C. BERGERON, Commis.

Voyage de retour, tous les SAMEDIS, à MERCREDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANCON, No de 32 rue Bienville.

Paquebot de la Côte jusqu'à Donaldsonville. Trois fois par semaine.

HENRY TETE. J. E. AUCOIN, Capitaine, J. H. LANDRY, Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS matin à 10 heures et tous les JEUDIS et SAMEDIS à midi.

Retour: il partira de Donaldsonville tous les DIMANCHES, MERCREDIS et VENDREDIS matin.

Le TETE prendra du fret pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET, 105 rue Decatur, près St Louis.
3juillet—1an

Hibernia Insurance Company,

Bureau, No 37 rue du Camp.

JOHN HENDERSON, Président.
P. IRWIN, Vice-Président.
THOS. F. BRAGG, Secrétaire.

Primes $128,033
Pertes payées 73,298
Profits nets 60,256

A une élection tenue Lundi, 7 courant, les messieurs dont les noms suivent ont été nommés Directeurs de cette Compagnie pour l'année courante:

Patrick Irwin, John Henderson,
Thomas King, John G. Ryan,
Thos. Gilmore, W. J. Castell,
John T. Gibbons, Jas. A. Girdner,
William Hart, Emile Gauche,
David Jackson, John H. Hanna,
P. J. Gasquet.

A une réunion du Bureau de Direction, qui a eu lieu le 14 mai, JOHN HENDERSON, Président, P. IRWIN, Vice-Président, et THOS. F. BRAGG, Secrétaire, ont été réélus à l'unanimité.

La Direction a déclaré des profits nets de la Compagnie dans les douze derniers mois, 10 pour cent d'intérêt; aussi, 2 pour cent de dividende sur le capital payé, et 30 pour cent de dividende sur les primes payées par les actionnaires [illegible]. Les dits intérêts et dividendes à être placés au crédit des actions.

Les intérêts et les dividendes sur les actions payées au comptant seront payables au bureau de la Compagnie, à partir du 15 juin prochain.

THOS. F. BRAGG, Secrétaire.
Nlle-Orléans, 15 mai 1877.

VAPEURS.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NLLE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE du Nord reprendront leur service régulier l'automne prochain comme ci-dessous—

	De Brême	De la Nlle-Orléans
Hanover..	12 sept,	environ 14 oct.
Frankfurt..	10 oct.	" 11 nov.

Ces steamers font escale, en venant ici, au Hâvre et à la Havane et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE.

De Brême, Southampton ou le Hâvre à la Havane ou à la Nlle-Orléans:
Chambre......$150 en or. Entrepont......$35 en or.
De la Nlle-Orléans à Southampton, Hâvre ou Brême:
Chambres....$150 en or. Entrepont....$45 en or.
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres....$35 en or, Entrepont....$15 en or.

Pour les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.
Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.
La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leurs jours de départ annoncés et les prix du passage.
Les soussignés vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre à la Nlle-Orléans.
Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & Co., Agents,
18 juin — No 42 de la rue de l'Union.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas.

A dater du et après le 20 février 1877, Le bateau à vapeur ST. FRANCIS BELLE, partira de la tête de la rue Bienville, à sept heures et demie du matin, pour Westwego, transportera les passagers qui se rendront aux stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il quittera Westwego à 5 heures 45 m. du soir pour la Nlle-Orléans. Le bateau qui se rattera au train d'excursion du Dimanche partira d'ici à 8 heures du matin et sera de retour le même jour à six heures du soir.

Le fret reçu au même endroit, à 3 heures sera livré le lendemain matin.

C. S. PAYNE, Surintendant.
6déc—

Pour le Lac.

Bureaux du New Orleans City Railroad Company.—Au No. 124 de la rue du Canal.—Nouvelle-Orléans, 22 mai 1877.—Jusqu'à nouvel ordre les trains partiront de la ville, pour le Lac, toutes les heures, de 7 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, et toutes les demi heures de 3 heures de l'après-midi à 8 heures du soir. Le dernier train partira du Lac à 10 heures du soir.

25 mai— C. C. LEWIS, Secrétaire.

Chemin de fer Pontchartrain.

Dépot au pied des Champs-Elysées, près la Levée, 3e District.
Excursions au Lac, aller et retour, 20 cents. Pour enfants au-dessous de 12 ans, 10 cents.

6 heures....A. M.	7 heures....A. M.
7½ heures....A. M.	8½ heures....A. M.
9 heures....A. M.	10 heures....A. M.
10½ heures....A. M.	11½ heures....A. M.
Midi.... M.	1½ heures....P. M.
2 heures....P. M.	2½ heures....P. M.
3 heures....P. M.	3½ heures....P. M.
4 heures....P. M.	4½ heures....P. M.
5 heures....P. M.	5½ heures....P. M.
6 heures....P. M.	6½ heures....P. M.
7 heures....P. M.	7½ heures....P. M.
8 heures....P. M.	8½ heures....P. M.
9 heures....P. M.	9½ heures....P. M.
10 heures....P. M.	10½ heures....P. M.

Les trains partiront comme suit:
Les dimanches les trains partiront toutes les demi heures à partir de 7 h. P. M.
Les Dimanches, il partira un train à cinq heures du matin pour l'agrément des amateurs de pêche, chasse, etc.
Les passagers devant s'arrêter à Gratilly en avertiront le conducteur avant le départ du train.

1er avril—6m — D. B. ROBINSON, receveur.

Chemin de fer de la Nlle-Orléans et Mobile.

LIGNE DE MOBILE.
LA GRANDE ROUTE DE LA MALLE POUR L'EST ET LE NORD.

Deux trains express par jour, arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ.	Arrivée.
Express....7:30 A. M.	Express....11:45 A. M.
Express....5:30 P. M.	Express....9:20 P. M.
Train d'agrément....4:15 P. M.	Train d'agrément [illegible]

Les wagons-palais de Pullman vont tous les jours à Cincinnati, Louisville, Nashville, St. Louis, Philadelphie, Washington et Baltimore, sans changement de voiture, et jusqu'à New-York et les villes de l'Est avec un seul changement.

Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.

J. W. COLEMAN, Agent de billets.
D. B. ROBINSON, Surintendant.
21nov—

THE NEW ORLEANS AND MOBILE RAILROAD—MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.

Double Daily Express Trains arrive and depart from depot, foot of Canal street, as follows:

DEPART.	ARRIVE.
Express....7:30 A. M.	Express....11:45 A. M.
Express....5:30 P. M.	Express....9:20 P. M.
Coast Train..4:15 P. M.	Coast Train.. 9:30 A. M.

Pullman Palace Cars Daily to Cincinnati, Louisville, Nashville, St Louis, Washington, Baltimore and Philadelphia without change, and only one change to New York and Eastern Cities.

Ticket office corner Camp and Common streets, opposite City Hotel.

D. H. ROBINSON, Supt.
J. W. COLEMAN, Ticket Agent. 1erjuin

GRANDE ROUTE DE JACKSON.

Ligne de chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, St-Louis et Chicago.

A partir du 1er juillet 1877, les trains partiront de la gare de la rue Calliope et y arriveront comme suit:

DEPARTS.	ARRIVEES.
Express No 1...5:30 P M	Express No 2...10:30 A M
Express No 3...6:15 A M	Express No 4...8:15 P M

Les Nos 1 et 2 partent tous les jours; les Nos 3 et 4, tous les jours excepté le dimanche.

CHARS PULLMAN ALLANT, SANS CHANGEMENT, JUSQU'A CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO ET MILAN, Tennessee. Pour St Louis, un char Pullman est attelé au train à Milan, Tennessee, ce qui permet aux voyageurs en destination de St. Louis de ne pas changer de wagon. Ce train va sans changement jusqu'à New York, et les villes de l'Est.

Le train de vendredi soir ne se relie pas à Du Quoin pour Chicago.

Les trains d'agrément entre la Nlle-Orléans et McComb City partent de la Nlle-Orléans à 3h.30m P M, le samedi, et à 7h 30 m. le dimanche. Ils arrivent à la [illegible] 8h 50 P M., le dimanche, et à 9 h 30 m A M le lundi.

Billets en vente et renseignements fournis au No 22 rue du Camp, coin Commune, sous le City Hotel.

A. D. SHELDON, Agent.
J. C. FROST, V. P. & G. G. 14 jv. 77

Great Jackson Route.

New Orleans, St-Louis & Chicago Rail Road Line.
Double Daily Through Trains.

Will arrive at and depart from the Calliope St Depot from May 12th 1877, as follows:—

DEPART.	ARRIVE.
Express No 1...5:30 PM	Express No 2. 10:30AM
Express No 3...6:15 AM	Express No 4.. 8:15 PM

No 1 and 2 run daily, 3 & 4 daily, except Sunday.

PULLMAN PALACE SLEEPERS THROUGH WITHOUT CHANGE TO CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO AND MILAN, Tennessee.

And for ST-LOUIS a sleeper is attached at MILAN (Tenn), enabling passengers to go through without leaving the train, ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.

Friday evening's train makes no connection at DuQuoin for Chicago.

Accommodation trains between New Orleans and McComb City.
Leaves New Orleans 3:30 PM Saturday, and 7:30 A M Sunday.
Arrives to New Orleans at 9:50 PM, Sunday, and 9:30 A M Monday.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common, under City Hotel.

A. D. SHELDON, Agent.
J. C. CLARKE, V P & G. M. ja'y 14 77

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

[illegible]

Firemen's Insurance Company of New Orleans.

Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nlle-Orléans.

SECOND ETAT ANNUEL.

Gains.... $117,712 84
Pertes payées.... [illegible]
Bénéfice net.... [illegible]

Nlle-Orléans, 17 janvier 1877.

AUJOURD'HUI, à une réunion des directeurs, il a été résolu de déclarer les dividendes suivants qui proviennent des bénéfices de l'année expirée le 31 décembre 1876—savoir:

1° Dix pour cent (10 o|o) d'intérêt annuel du capital payé;
2° Cinq pour cent (5 o|o) à porter au crédit de la réserve, conformément à la sec. 4 de l'art. VIII de la charte;
4° Dix pour cent (10 o|o) à porter au crédit de la Société de Charité des Pompiers de la Nlle-Orléans, pour le soutien des veuves et des orphelins et le système général de secours de la dite société, conformément à la sec. 4 de l'art. VIII de la charte;
4° Cinq pour cent (5 o|o) de dividende d'intérêt du capital payé;
5° Vingt-cinq pour cent (25 o|o) de dividende aux assureurs participants.

Tous les dividendes déclarés aux actionnaires devront être portés au crédit des billets d'actions, conformément à la sec. 5 de l'art. VIII de la charte. Des certificats de ces dividendes seront émis à la date du 19 janvier 1877. Les dividendes aux assureurs (non aux actionnaires) seront payés sur demande. Les assureurs peuvent obtenir, aux bureaux de la compagnie, des tableaux détaillés, imprimés.

I. N. MARKS, président,
T. PRUDHOMME, vice-président.
E. H. BENNERS, secrétaire.

DIRECTEURS:
JACOB ALEXANDER, E. S. LEVY,
LEON BERTOLI, I. N. MARKS,
H. H. BIERHOST, T. PRUDHOMME,
L. B. CAIN, C. SPORL,
JOHN FITZPATRICK, WASH. MARKS,
C. TAYLOR GAJONE, OTTO PHANAN,
CHAS. HEMARD, GEO. WATERS,
A. H. ISAACSON, LOUIS A. WILTZ.

ASSURANCES.

VINGT-HUITIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL DE LA

Crescent Mutual Insurance Company.

Nouvelle Orléans, 19 mai 1877.

Les Directeurs, conformément à la Charte amendée, présentent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1877:

Primes d'incendie.... $188,058 51
Primes maritimes.... 29,315 95
Primes de rivières.... 81,934 35 — $299,308 81
Primes encaissées, moins réassurances et primes rendues.... 278,235 15
Pertes payées et estimées, comprenant toutes celles qui sont connues et ne sont pas payées, savoir:
Pertes d'incendie.. $67,335 60
Pertes maritimes... 7,285 41
Pertes de rivières.. 25,510 20 — $100,131 21
Taxes, dépenses, escompte au lieu de participation, etc. $51,892 58
Moins loyers, sauvetage, épargne, etc., 11,766 72 — $40,125 86—$140,257 07
Profits bruts.... $87,978 0[illegible]

Dont $56,587 35 appliqués à balancer l'intérêt et la liquidation des créances douteuses.

La Compagnie possède l'actif suivant:
Billets à recevoir.... [illegible]
Prêts sur bons et sur hypothèques.... 55,943 22 — $124,591 70
Prêts remboursables sur demande.... $74,554 15
Argent.... [illegible] — $128,400 86
Bons de ville.... 72,055 00
Actions de banque et autres.. [illegible]
Propriétés foncières.... 129,544 66
Primes en voie de collection et suspense account.... 33,415 94
Total de l'actif.... [illegible] 79

L'exposé précédent est une copie véritable et correcte des livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Juré et signé devant moi, ce 19ème jour de mai 1877.
W. B. KLEINPETER, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a résolu aujourd'hui qu'après avoir payé le dividende annuel de DIX POUR CENT sur le capital de la Compagnie, un dividende de VINGT POUR CENT serait payé comptant LUNDI, 11 juin, à ceux qui y ont droit.

Thos. A. Adams, Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman, J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy, Reuben G. Bush,
John Phelps, Joseph Stone,
Adam Thomson, George Martin,
Henry Abraham, Alfred Moulton,
Victor Meyer, L. C. Jurey,
Joseph Bowling, Edward Nalle,
Edward J. Gay, Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim, A. Levi,
Simon Forcheimer, Wm. H. Matthews,
Jos. B. Wolfe, Paul E. Mortimer,
R. B. Post, John V. Moore,
Edward Pilsbury, W. B. Conger,
Jno. E. King, Henry M. Preston,
J. J. Irby.
22 mai—

Onzième état annuel
—DU—

Factors' and Traders' Insurance Company.

37.... Rue Carondelet 37

Nlle-Orléans, 17 mai 1877.

Les directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publient l'état suivant des affaires de la compagnie pour l'année fiscale expirée le 30 avril 1877—savoir:

Primes de l'année:
Sur risques d'incendie.... [illegible]
Sur risques de rivières.... [illegible]
Sur risques de mer.... 37,222 31 — $567,767 19
En moins:
Primes non expirées, 1877.. 82,330 00
Primes remboursées.... [illegible] — 98,815 2[illegible]
Montant net des primes.... $468,951 92
Pertes payées, savoir:
Sur risques d'incendie.... $109,297 27
" de rivières.... 104,669
" de mer.... 24,702 97 — [illegible]
Réassurances.... 21,184 03
Réfaction (rebate).... 11,746 72
Taxes et licences de l'Etat et de la ville.... 25,122 70
Bureau d'assureurs de la Nlle-Orléans.... 6,822 60
Dépenses générales brutes.... 29,849 44 — 356,412 27
Balance.... $112,539 65
En plus—intérêt, escompte et épargne reçus.... 88,603 30
$201,142 95
En moins—premier intérêt semi-annuel payé sur le capital, 5 pour cent, et second intérêt, 5 pour cent, du capital.... 100,000 00
Bénéfice net.... $101,142 95
Reserve pour couvrir les pertes.... 23,000 00
Balance partagée sur le montant net des primes, 1876-77.... $78,142 95

L'actif de la compagnie est comme suit:
En caisse.... $218,032 46
Comptes en voie de recouvrement.... [illegible]
Effets à recevoir, en garantie.... 465,537 69
Effets à recevoir pour primes.... [illegible]
Actions de banques et autres actions.... [illegible]
Bons de ville, d'Etat et autres bons.... 144,122 29
Bons du Masonic Grand Lodge of Louisiana.... 5,000 00
Bons de l'Odd Fellows' Hall Association.... 5,000 00
Bons de l'Association for the Relief of Jewish Widows and Orphans.... 2,500 00
Propriétés foncières.... 77,010 21
Total.... $1,283,908 55

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

ED. A. PALFREY, président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 19 mai 1877.
EDWARD IVY, notaire public.

Le 17 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, UN SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT, le 20 avril 1877, ce qui fait dix pour cent sur le capital de la compagnie ($1,000,000) et un dividende, au comptant, de VINGT POUR CENT aux actionnaires sur le montant net de leurs primes participantes ($459,588 97) pour l'année expirée le 30 avril 1877.

ED. A. PALFREY, président.
JOHN CHAFFE, vice-président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

DIRECTEURS:
John I. Noble, T. Lytt. Lyon,
John Caffe, Samuel H. Boyd,
Richard Milliken, Joseph McElroy,
J. I. Warren, W. J. Behan,
R. T. Buchner, B. F. Eshleman,
Sam'l Friedlander, Wm. C. Black,
A. A. Yates, Charles Chaffe,
John I. Adams, L. C. Jurey,
Isaac Scherck, Wm. Hartwell,
R. M. Walmsley, C. J. Leeds,
A. H. May, A. T. Janin,
S. H. Snowden, Jos. Bowling,
A. M. Bickham. 22mai—1mois

ETAT DE SITUATION DE LA Banque des Citoyens de la Louisiane,

CAPITAL ACTIF,
A la clôture des affaires du 31 Janvier 1877.

RESSOURCES.
Prêts et escomptes.... $914,797 16
Propriétés foncières (valeur actuelle).... [illegible]
Dette suspendue (valeur actuelle).... 155,916 84
Consolidés de l'Etat de la Louisiane, ($200,000 @ 60 c.).... 120,000 00
Autres bons et actions.... [illegible]
Département des actions hypothécaires.... 776,230 14
Change étranger et change américain.... [illegible]
Monnaie courante et espèces.... [illegible] — 1,121,084 1[illegible] — [illegible]

PASSIF.
Dû aux déposants.... $1,241,229 28
Dû à des banques et à des banquiers.... [illegible]
Dividendes non payés.... 914 00
[illegible]
Profits et pertes.... $166,621 64
Capital.... 1,500,000 00 — [illegible]

JAS. J. TARLETON, Caissier.

CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE ET SOCIETE DE LA VALLEE DU MISSISSIPPI—DEPARTEMENT AMERICAIN.

Bureaux dans la bâtisse de la Banque de l'Etat, au No 23 de la rue du Camp.

Hon. JEFFERSON DAVIS, Président.
CYRUS BUSSEY, Premier Vice Président.
W. C. BLACK, Second Vice-Président.
S. H. KENNEDY, Trésorier.
C. H. FENNER, Avocat.
WALTER V. CROUCH, Secrétaire.

—DIRECTEURS—
Cyrus Bussey, S. B. Wheelock,
W. C. Black, Scott McGehee,
Thomas A. Adams, [illegible]
S. H. Kennedy, Lewis A. Wiltz,
[illegible] A. J. Gomila,
Adam Thomson, [illegible] Lyman,
[illegible] [illegible] Palmer,

Notice to Tax Payers.

THE undersigned respectfully announces to the Tax-Payers and the public in general, that he has removed his office from No 34 Exchange Alley between Bienville and Custom house streets to No 56 same Alley. He again tenders his heartfelt thanks for the liberal patronage which has been bestowed upon him for [illegible] years, and hopes the continuance [illegible]

ASSURANCES.

Mechanics and Traders' Insurance Company,

Au No 14 de la rue Carondelet.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 27 septembre 1876.

Conformément à l'article 13 de sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires dans l'année expirée le 31 août 1876.

PASSIF.
Reçu pour primes d'incendie.... $111,953 [illegible]
Reçu pour primes de rivière.... 37,380 35
Reçu pour primes de mer.... 13,594 06
Primes non expirées le 31 août 1875.... 43,820 00 — [illegible]
A déduire
Primes non expirées le 31 août 1876.... 40,000 00
Primes remboursées.... 2,871 38 — 42,871 38
Montant net des primes.... [illegible]
En moins:
Pertes par le feu.... [illegible]
Pertes sur les rivières.... [illegible]
Pertes sur mer.... 2,528 73
Pertes non encore réglées.... 5,000 00 — [illegible]
Réassurances.... 16,566 90
Réfaction (rebate) de 15 pour cent.... [illegible]
Taxes et licences.... 6,000 25
Dépenses du bureau du Board des Assureurs.... 30,187 25
Profits et Pertes.... 5,462 77
[illegible]
En moins—l'intérêt.... 34,969 89 — [illegible]
Bénéfice net.... [illegible]

ACTIF.
Effets à recevoir pour primes et prêts sur garantie.... $45,388 07
En caisse.... 14,577 03
Primes en voie de recouvrement.... 12,866 40
Placé en actions de banques, Compagnie du gaz et autres actions, bons, etc..... $72,208 73
En moins—la baisse des valeurs 15,000 00 — [illegible]
Propriétés foncières.... 5,000 00
Billets par actions.... 101,896 86
Total.... [illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Ville de la Nlle-Orléans, } ss.
Juré, sous serment, pardevant moi, notaire public, ce 27 septembre 1876.
EDGAR GRIMA, Notaire public.

Les directeurs ont, à une réunion annuelle [illegible] courant, résolu de payer 10 pour cent d'intérêt sur le capital payé, et ont déclaré les dividendes suivants: 2 1/2 pour cent sur le capital payé, 20 pour cent sur le montant des primes. Le tout sera payé sur les actions payées en plein et porté au crédit des billets pour actions payées en partie—à dater du LUNDI, 23 octobre 1876.

Les directeurs ont résolu en outre de faire, sur les bénéfices de l'année, une réserve de $18,55[illegible] pour le casuel.

DIRECTEURS.
A. J. Aiken, G. F. Harrison,
S. B. Antey, David Hedden,
Hugh Allison, M. Johnson,
Isaac Bloom, Robert L. Moore,
J. A. Braselman, H. J. Mullan,
W. T. Blakemore, John Myers,
E. B. Briggs, Edward Nalle,
Sam'l Boyd, M. Pfeifer,
C. H. C. Brown, Edward C. Payne,
John D. Cobb, Geo. W. Sentell,
J. R. Campbell, W. B. Thompson,
W. L. Cushing, Frederick Wing,
Temple S. Coons, C. W. Wood,
Benjamin Garson, T. S. Waterman,
P. S. Gilbert, Lloyd R. Coleman,
J. Davidson Hill.
1er octobre—1an

Société du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: No 46 de la rue Decatur.

CINQUIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de la Charte, la société du Crédit Foncier de la Nlle-Orléans publie l'état suivant de ses opérations pour l'année expirée le 30 septembre 1876—fin de la cinquième année fiscale.

Total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876.... [illegible]
Montant d'actions payées en partie et forfaitées en faveur de la Compagnie, conformément à une résolution des Directeurs.... 2219 06
Intérêt du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876.... 8743 13
Intérêt compris dans les billets hypothécaires payés en actions de la Société, du 21 août 1875 au 30 sept 1876.... [illegible] 71
Balance de l'année dernière, au crédit des profits et pertes.... 112 94
Dépenses générales, taxes, loyer, &c., du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876.... [illegible]
Escompte de billets payés avant l'échéance.... [illegible]
Intérêt déduit du coût de propriétés saisies par la société.... [illegible]
Montant déduit d'installation.... 540 00
Commission.... [illegible]
Terrain No 3, montant perdu sur la vente.... [illegible]
do No 4.... [illegible]
Propriété foncière No 1, do.... [illegible]
do 5, do.... [illegible]
do 10, do.... [illegible]
do 12, do.... [illegible]
do 15, do.... [illegible]
Annotation du contrat No 58 au bureau des hypothèques.... 3 00
[illegible]
Bénéfice net, porté au crédit du capital réserve.... [illegible]
14670 94 1/2 — 14670 94 1/2

L'actif de la Société est comme suit:

ACTIF.
Billets payables tous les mois, garantis par hypothèque et privilège de vendeur.... [illegible]
Encaisse: Propriétés foncières.... [illegible]
Balance en banque.... [illegible]
Monnaie courante des Etats-Unis.... [illegible]
Divers débiteurs.... [illegible]
Installations.... [illegible] — 44420 23 1/2

PASSIF
Actions payées en plein.... [illegible]
Scrip.... [illegible]
Dividende non réclamé.... [illegible]
Effets payables.... [illegible]
Divers créanciers.... [illegible]
Surplus de l'actif.... [illegible] — 44420 23 1/2

Nous soussignés, jurons solennellement que le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULET, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 14 octobre A. D. 1876.
G. LEGARDEUR, Jr., Notaire Public.
17 oct—1m Mar16

Hibernia Insurance Company,

Bureaux, No 37 de la rue du Camp.

JOHN HENDERSON, président.
P. IRWIN, vice-président.
THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Gains.... $213,424
Pertes payées.... 74,741
Bénéfice net.... [illegible]

A une élection qui eu lieu le lundi, 1er du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été choisis directeurs de cette compagnie pour l'année courante:

P. Irwin, John Henderson,
Thomas King, John G. Ryan,
Thos. Gilmore, W. J. Castell,
John T. Gibbons, Jas. A. Girdner,
William Hart, Emile Gauche,
Davis Jackson, John H. Hanna,
P. J. Gasquet.

Et le 5 mai, à une réunion des directeurs, JOHN HENDERSON, président, P. IRWIN, vice-président, et THOS. F. BRAGG, secrétaire, ont été réélus, à l'unanimité.

Les Directeurs ont déclaré 10 pour cent d'intérêt provenant du bénéfice net des douze derniers mois; un dividende de 4 pour cent sur le capital payé et un dividende de [illegible] pour cent sur les primes payées par les actionnaires [illegible] sur les primes. Les dits intérêts et dividendes seront portés au crédit des billets donnés pour actions.

L'intérêt et les dividendes sur les actions payées en plein se payeront, au comptant, aux bureaux de la compagnie, à dater du 12 juin prochain.

THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Etat de Situation —DE LA— BANQUE NATIONALE D'ETAT

A LA CLOTURE DES AFFAIRES Le 30 Juin 1877.

ACTIF.
Prêts à terme.... $1,048,025 44
Prêts sur demande.... 219,610 67
Bons des Etats-Unis.... 50,000 00
Autres Bons et valeurs.... 114,361 87
Change domestique et étranger.... 612,570 68
Immeubles.... 141,583 25
Fonds d'amortissement cinq pour cent.... 2,250 00
Monnaie de papier.... [illegible]
Espèces.... [illegible]
Chèques sur les autres banques.... 301,262 58 — [illegible]
[illegible]

PASSIF.
Capital actions.... $850,000 00
Fonds d'excédant.... 25,000 00
Bénéfices indivis y compris le dividende de 4 pour cent.... 44,322 12
Billets en circulation.... [illegible]
Dividendes impayés.... [illegible]
Dû aux déposants.... $1,967,875 74
Dû à des Banques et banquiers éloignés.... 146,694 60— [illegible]
[illegible]

SAML. H. KENNEDY, Présid.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

THE NEW ORLEANS BEE

DUFOUR & LIMET, PUBLISHERS.
OFFICE—No. 73 CHARTRES.

TERMS
Rates of subscription—Daily, per annum, $16; half-yearly, $[illegible]; quarterly, $[illegible].
Price of the Paper—Single copies, Five cents.
Weekly—Per annum, $3; half yearly $1 50; quarterly, $1 25. Single copy 10 cts

For New York direct.

Cromwell Line.

This line is composed of the following steamers: NEW ORLEANS, CORTES, HUDSON, KNICKERBOCKER.

The steamship NEW ORLEANS, Geo. Dearborn, commander, Will leave her wharf, foot of Toulouse street, Thursday, Sept. 6, at 8 A. M.

Insurance on cargo by this line 3/4 per cent.
Cabin Passage $50.
Steerage — 25.
Excursion tickets 80.

Freight for LIVERPOOL, BREMEN, HAVRE taken by this line, and through Bills Lading given for the same.

For freight or passage apply to ALFRED MOULTON, 41 Carondelet Street.
my 4—1y

THE TWENTY-EIGHT ANNUAL STATEMENT —OF THE— CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY,

NEW ORLEANS, May 19, 1877.

The Trustees, in conformity with amended charter, submit the following statement of the affairs of the Company on the 30th April 1877:

Fire premiums.... $188,058 51
Marine premiums.... 29,315 95
River premiums.... 81,934 35 — $299,308 81
Earned premiums less re-insurance and return premiums.... [illegible]
Losses paid and estimated, including all known and unpaid, say:
Fire losses.... $67,335 60
Marine losses.... 7,285 41
River losses.... 25,510 20 — $100,131 21
Taxes, expenses, discount in lieu of participation &c. $51,892 58
Less rents, salvage savings, etc.... 11766 72 — $40,125 86— $140,257 07
Gross profits.... $87,978 08

Of which $56,587 35 is appropriated to balance of interest and liquidation of doubtful assets.

The Company have the following assets—
Bills receivable.... [illegible]
Loans on Bond and Mortgage 55,943 22 — $124,591 70
Loan on Call.... $74,554 15
Cash.... [illegible] — $128,400 86
City Bonds.... 72,055 00
Bank and other Stocks.... [illegible]
Real Estate.... 129,544 66
Premiums in Course of collection and Suspense Account.... 33,415 94
Total assets.... [illegible] 79

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOS. A. ADAMS, President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 19th day of May 1877.
W. B. KLEINPETER, Notary Public.

The Board of Trustees this day resolved, That after paying the annual dividend of TEN PER CENT. Capital stock of Company, that a dividend of TWENTY PER CENT, in cash be paid on MONDAY, June 11, to those parties entitled to receive the same.

Thos. A. Adams, Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman, J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy, Reuben G. Bush,
John Phelps, Joseph Stone,
Adam Thomson, George Martin,
Henry Abraham, Alfred Moulton,
Victor Meyer, L. C. Jurey,
Joseph Bowling, Edward Nalle,
Edw'd J. Gay, Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim, A. Levy,
Simon Forcheimer, Wm. H. Matthews,
Jos. B. Wolfe, Paul E. Mortimer,
R. B. Post, John V. Moore,
Edw'd Pilsbury, W. B. Conger,
Jno. E. King, Henry M. Preston,
J. J. Irby.
22 mai—

Annual Statement of the New Orleans Insurance Company,

Up to December 31, 1876.

ESTABLISHED IN 1805.

Fire premiums.... [illegible]
Marine premiums.... [illegible]
River premiums.... [illegible]
Total amount of premiums.... [illegible]
Less unearned and return premiums.... 95,752 94
Net earned premiums.... $333,781 65
Add interest and discount.... 24,647 37
$358,429 02
Deduct—
Fire losses.... [illegible]
Marine losses.... [illegible]
River losses.... [illegible]
Net losses.... [illegible]
Reinsurances.... $15,327 08
Rebate.... [illegible]
Board of Underwriters, general expenses, State and city taxes.... [illegible] — [illegible]
$304,272 0[illegible]
Reserve for unsettled claims.... 25,000 00
[illegible]
Net profits for 1876.... $29,156 63

ASSETS OF THE COMPANY
Valued at their cash market value.
Real estate.... $118,182 77
United States Bonds, City Railroad Company, city and J. and G. N. R. R. first mortgage, bank and insurance stocks.... [illegible]
Bills receivable (premiums).... 11,758 24
First mortgage notes and pledge notes.... 192,780 05
Cash in bank.... 26,975 29
Premiums in course of collection.... 47,253 98
Amounts due by insurance companies.... 8,207 2[illegible]
$574,418 65

We, the undersigned, special committee appointed by the Board of Directors of the New Orleans Insurance Company, to value the assets of said company at their present probable Market value, hereby certify that after a careful examination the valuation of said assets, as above specified, is true and correct, to the best of our knowledge and belief.

New Orleans, 12th January, 1877.

W. A. BELL,
H. GALLY,
E. MERILH,
A. SCHRIEBER.

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 17th day of January, A. D. 1877.
JOHN L. LABESCHE, Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors, held this day, it was resolved to pay the semi-annual interest dividend of five per cent on the capital stock to the stockholders, or their legal representatives, on and after the first Monday of February next.

J. W. HINCKS, Secretary.
January 15, 1877.

DIRECTORS.
Ernest Merilh, H. Gally,
Charles Lafitte, Wm. Van Benthuysen,
Charles E. Schmidt, Jules Aldigé,
Charles J. Leeds, W. A. Bell,
D. Fatjo, Pierre Pouns,
A. Schrieber, J. Tuyes.
jany 19—

Louisiana Savings Bank and Safe Deposit Co.,

A la clôture des affaires du jeudi 22 mars 1877

RESSOURCES.
Prêts et escomptes.... $273,341 11
Actions, bons et hypothèques.... 235,194 09
Propriétés foncières.... 52,000 00
Caveaux pour les safe deposits.... 50,000 00
Dépenses et taxes payées.... 6,230 06
Dû par des banques et des banquiers éloignés.... 4,740 78
Change américain.... 84,665 82
Echange pour le Clearing House.... [illegible]
[illegible].... 11,154 50
Or.... [illegible]
Papier-monnaie.... [illegible] — [illegible]
[illegible]

PASSIF.
Capital nouveau.... $350,000
do ancien.... 150,000 — 500,000 00
Surplus.... [illegible]
D'autres bénéfices non-partagés.... [illegible]
Dû à des banques et des banquiers éloignés.... [illegible]
Dépôts individuels (département des billets payables sur demande).... [illegible]
do (département des épargnes).... [illegible]
Certificats dits time certificates.... [illegible] — [illegible]
[illegible]

J[illegible] certifie que le tableau qui précède est exact.
[illegible], Caissier.

ASSURANCES.

Merchant's Mutual Insurance Company OF NEW ORLEANS.

104 .... CANAL STREET .... 10[illegible]

[illegible] ANNUAL STATEMENT.

IN conformity with the requirements of their charter, the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1877, including unearned premiums of the previous year,—
On Fire Risks.... [illegible]
On Marine Risks.... [illegible]
On River Risks.... [illegible]
Total Premiums.... [illegible]
Less Unearned Premiums.... [illegible]
Net Earned Premiums 31st May, 1877.... [illegible]
Losses paid:
On Fire Risks.... [illegible]
On Marine Risks.... [illegible]
On River Risks.... [illegible]
Taxes and expenses, less int'rst.... [illegible]
Reinsurances and return Premiums.... [illegible]
Profit.... [illegible]

The Company have the following assets—
Real Estate.... [illegible]
City Bonds.... [illegible]
Bank, Railroad and other Stocks and Mortgage Bonds.... [illegible]
Notes secured by mortgage.... [illegible]
Notes secured by pledge.... [illegible]
Bills receivable.... [illegible]
Premium in course of collection.... [illegible]
Cash on hand.... [illegible]
[illegible]

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans }
Sworn to and subscribed before me the 7th day of June, 1877.
JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 7th day of June, 1877, it was resolved to declare a Cash Dividend of TWENTY per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1877, payable on the third Monday of July next.

Also to pay to the Stockholders, on demand interest at the rate of FIVE per cent per annum on their stock.

DIRECTORS.
P. MASPERO, E. TOBY,
S. Z. RELF, D. FATJO,
HY. BEEBE, P. FOURCHY,
M. W. SMITH, J. J. FERNAN,
D. A. CHAFFRAIX, J. M. ALLEN,
CHAS. LAFITTE.
8 juin—

Association d'Assurances —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.

Bureaux, No. 102 rue du Canal.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 15 Janvier 1877.

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nlle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1876.

Primes sur les risques de feu.... [illegible]
Primes sur les risques de mer.... 62,479 76
Primes sur les risques de rivières.... [illegible]
Total des Primes.... [illegible]
En moins:
Primes sur risques non expirées.... [illegible]
Primes remboursées.... [illegible]
Primes nettes acquises.... [illegible]
A ajouter:
Intérêts.... [illegible]
Profits et pertes.... [illegible]
Pertes payées
Sur les risques du feu.... $97,741 74
Sur les risques de mer.... [illegible]
Sur les risques de rivière.... [illegible]
Pertes en litige.... [illegible]
Pertes non ajustées et ajustées et non échues.... [illegible]
Réassurances.... [illegible]
Réfaction (rebate).... [illegible]
Commissions d'agences.... [illegible]
Dépenses d'agences.... [illegible]
Taxes et licences.... [illegible]
Dépenses de bureau.... [illegible]
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, &c..... [illegible]
Bénéfice net.... [illegible]

ACTIF.
Dépôt au Germania National Bank.... [illegible]
Dépôt à la succursale de la Banque Nationale de l'Etat.... [illegible]
Entre les mains d'agents aux E. U. et en Europe.... [illegible]
Certificats de dépôt et de dette du Ne Orléans National Banking Assoc., montant [illegible], évalués à.... [illegible]
Effets à recevoir pour primes.... [illegible]
Prêts sur hypothèques.... [illegible]
Prêts sur nantissements.... [illegible]
Effets à recevoir.... [illegible]
Actions.... [illegible]
Primes en voie de recouvrement.... [illegible]
Propriétés foncières.... [illegible]
Dû par divers.... [illegible]
Bons des Etats-Unis.... [illegible]
Total.... [illegible]

PASSIF.
Capital payé en plein (20,000 actions de $30).... [illegible]
Effets à payer.... [illegible]
Dividendes non réclamés.... [illegible]
Primes sur risques non expirés.... [illegible]
Pertes non réglées.... [illegible]
Dû à divers.... 5,217 96
Fonds de réserve.... [illegible]
Surplus.... [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nlle-Orléans.

M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans. }
Assermenté et signé pardevant moi, notaire public, ce 15me jour de janvier 1877.
G. LEGARDEUR, JR., Notaire Public.

Le 15 janvier 1877, à une assemblée régulière des Directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, un dividende d'intérêt de DIX POUR CENT, pour l'année expirée le 31 décembre 1876 sur le capital de $30 par actions.

M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

—DIRECTEURS—
A. J. GOMILA, PIERRE LANAUX,
HENRY ABRAHAM, E. M. SCOTT,
J. E. CAMORS, HENRY NORMAN,
J. K. SMALL, WM. A. BELL,
J. PLAISENT, JOHN DYMOND,
L. J. WEBSTER, M. MUSSON.

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

VINGTIEME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurances de l'UNION de la Nouvelle-Orléans, publiée conformément à sa charte:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1877:
Primes d'incendie.... [illegible]
Primes de rivières.... [illegible]
Primes de mer.... [illegible]
Moins primes rendues.... [illegible]
Pertes payées pendant l'année.
Pertes de feu.... [illegible]
Pertes de rivières.... [illegible]
Pertes maritimes.... [illegible]
Réassurances.... [illegible]
Loyer.... 1,500 00
Taxes.... 910 00
Escompte (Rebate).... [illegible]
Dépenses, moins escompte et intérêt.... [illegible]
Réserve pour risques non terminés.... [illegible]

Actif de la Compagnie:
Prêts garantis par nantissement.... [illegible]
Prêts garantis par hypothèque.... [illegible]
Billets à recevoir pour primes.... [illegible]
Stock, bons et autres effets.... [illegible]
Propriété foncière.... [illegible]
Primes en voie de collection.... [illegible]
Argent en caisse.... [illegible]
[illegible]

L'état de situation ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, Ville de la Nlle-Orléans. Signé et juré devant moi, ce [illegible] jour de mai 1877.
JAS. FAHEY, Notaire.

—Directeurs—
V. MAIGNAN, H. GALLY,
A. BONNECAZE, J. BAYLY,
E. SALOY, A. R. BROUSSEAU,
H. LABARRE, L. D. SARPY,
A. CHIAPELLA.

Hibernia National Bank.—Nlle-Orléans, 17 juin 1876.—A un meeting du conseil des Directeurs tenu aujourd'hui, la démission de MM. Wm. Hart, John Henderson, P. Fourchy et R. A. Yorke ayant été offerte et acceptée, MM. John I. Adams, L. C. Morris, Andrew Stewart et Adam Thomson ont été dûment élus pour les remplacer. [illegible] Thos. Smith ayant également donné sa démission, M. L. C. Morris a été élu président [illegible]

La direction est maintenant composée comme suit:
[illegible] MORRIS, JOHN I. ADAMS,
[illegible], P. IRWIN,
ANDREW STEWART, THOS. SMITH,
AD. M. THOMSON.